



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 018/CENI/2024

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), par ses Décisions n° 013/CENI/AP/2024 et n° 014/CENI/AP/2024 du 29 mars 2024 publiée, respectivement, les listes provisoires des candidatures déclarées recevables et irrecevables à l'élection des Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province.

Sur un total de **1.115 candidatures enregistrées à l'élection des Sénateurs, 1.103 ont été déclarées recevables et 12 irrecevables.**

S'agissant de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province, sur un total de **237 candidatures enregistrées, 231 ont été déclarées recevables et 6 irrecevables.**

La Centrale Electorale informe l'opinion que les listes provisoires des candidats Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province ainsi publiées seront affichées aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux de la CENI à partir de ce vendredi 29 mars 2024. Elles seront également disponibles sur le site web : www.ceni.cd

La suite du chronogramme opérationnel relatif à l'élection des Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province se présente comme suit :

PERIODE	DUREE/JOURS	ACTIVITE
Du 29 mars au 06 avril 2024	9	Contentieux des candidatures des Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province respectivement devant la Cour Constitutionnelle et devant les Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel (Dépôt et traitement des recours)
Du 07 au 10 avril 2024	4	Notification à la CENI des Arrêts de la Cour Constitutionnelle et des Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel
Du 11 au 14 avril 2024	4	Prise en charge par la CENI des Arrêts de la Cour Constitutionnelle et des Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel
Le 15 avril 2024	1	Publication des listes définitives des candidats Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province
ELECTION DES SENATEURS		
Du 18 au 20 avril 2024	3	Campagne électorale pour l'élection des Sénateurs
Le 22 avril 2024	1	- Jour des scrutins pour l'élection des Sénateurs - Centralisation et annonce des résultats provisoires par la CENI
Du 23 avril au 07 mai 2024	15	Contentieux des résultats provisoires de l'élection des Sénateurs devant la Cour Constitutionnelle
Le 08 mai 2024	1	Proclamation des résultats définitifs de l'élection des Sénateurs
Du 07 au 21 mai 2024	15	Installation du Sénat (installation du Bureau Provisoire, validation des mandats, adoption du Règlement Intérieur, élection et installation du Bureau Définitif)

Immeuble CENI – 4471 Boulevard du 30 Juin – Commune de la Gombe – Kinshasa, RD Congo

☎ +243894005555 ☎ +243829609047

✉ secab@ceni.cd

🌐 www.ceni.cd

M

ELECTION DES GOUVERNEUR ET VICE-GOUVERNEUR DE PROVINCE		
Du 25 au 27 avril 2024	3	Campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province
Le 29 avril 2024	1	- Jour des scrutins pour l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province ; - Centralisation et annonce des résultats provisoires par la CENI
Du 30 avril au 14 mai 2024	15	Contentieux des résultats provisoires de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province devant les Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel (Dépôt et traitement des recours)
Le 15 mai 2024	1	Proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province
Le 25 mai 2024	1	Investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province par le Président de la République

L'élection des Sénateurs et des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province du Kwilu et du Nord-Ubangi sera organisée, à la suite des élections législatives et provinciales dans les circonscriptions électorales, de Masimanimba et de Yakoma, conformément au calendrier réaménagé.

L'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province de l'Ituri et du Nord-Kivu, sous régime de l'Etat de siège, sera organisée dès que les conditions sécuritaires le permettront.

L'exécution du présent chronogramme ainsi que l'organisation effective des scrutins indirects ainsi concernés sont conditionnées par la mise à disposition de la CENI et à temps, des ressources financières.

29 MARS 2024

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur

